

Séance ordinaire du 17 octobre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-sept octobre deux mille vingt-trois à neuf heures cinq, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-09-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 17 octobre 2023.

CE-2023-09-13

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 octobre 2023.

CE-2023-09-14

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Club auto-neige Ville-Marie auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion défavorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Club auto-neige Ville-Marie (dossier numéro CMQ-69982-001), concernant son immeuble situé au 1170, chemin Ville-Marie, Lévis (Québec) G6C 1R8, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers quitte son siège et la séance.

CE-2023-09-15

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-040](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-040, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2023-09-16

Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2023-008.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de 50 000 \$ pour l'acquisition de couches lavables et de

produits d'hygiène lavables.

CE-2023-09-17

Affectation de la réserve financière pour les opérations de déneigement et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DEI-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter :

- un montant de 1 206 000 \$ provenant de la réserve financière pour les opérations de déneigement aux postes de dépenses et en fonction des montants, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2023-005;
 - un montant de revenus de 107 000 \$ aux dépenses de déneigement et d'accorder des crédits additionnels du même montant aux postes de dépenses, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.
-

CE-2023-09-18

Règlement modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

[Document d'aide à la décision POL-911-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision POL-911-2023-006.

Ce règlement a pour objet de respecter le décret 1417-2023 du Gouvernement du Québec en augmentant la taxe imposée aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et prévoir une indexation annuelle pour celle-ci.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2023-09-19

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-028](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-028, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2023-09-20**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 17 août 2023**[Document d'aide à la décision FIN-2023-044](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 17 août 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-09-21**Dépôt des listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 août 2023**[Document d'aide à la décision FIN-2023-045](#)

Les listes des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 août 2023 sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-09-22**Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 août 2023 et de la liste des crédits additionnels pour la même période**[Document d'aide à la décision FIN-2023-046](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 30 août 2023 et la liste des crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-09-23**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de suivi du Bureau de projets du 12 juillet 2023**[Document d'aide à la décision BP-2023-009](#)

Le compte rendu de la réunion du comité de suivi du Bureau de projets tenue le 12 juillet 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-09-24**Projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-015.

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- de définir certains termes liés à certains établissements d'hébergement touristique;

- d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, comme usage autorisé dans les zones M1706, M2563 et M2873, ainsi que les spécifications applicables à cette classe d'usages;
- de prévoir que les normes relatives à la classe d'usages C703, résidence de tourisme, soit plus particulièrement, celles relatives au stationnement et celles énoncées à l'article 117.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, s'appliquent dans toutes les zones où cette classe d'usages est autorisée;
- d'interdire la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans les zones H1102, H1139 et H2175.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la dernière assemblée publique.

CE-2023-09-25

Projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-042.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les gîtes touristiques à titre d'usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée dans les zones à dominance agricole.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE-2023-09-26

Programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis
[Document d'aide à la décision DEV-2023-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis*, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-069.

CE-2023-09-27

Acquisition des lots 6 544 967 et 6 544 968 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Pintendre), financement de la dépense relative à l'acquisition de ces lots et adoption du Règlement fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2023-083](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente des lots 6 544 967 et 6 544 968 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-083, les frais relatifs à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 2 102 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins, tel qu'il est joint en annexe à cette fiche de prise de décision.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2023, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CE-2023-09-28

Demande de dispense à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.

[Document d'aide à la décision APP-2023-181](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la Direction de l'environnement à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conjointement avec les municipalités régionales de comtés de Bellechasse et de la Nouvelle-Beauce, une demande de dispense afin d'obtenir l'autorisation pour modifier de gré à gré des éléments essentiels de l'entente existante, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, soit l'entente de gré à gré et sans processus d'appel d'offres intervenue avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., concernant la réception et le tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de ce ministère, de conclure l'avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-181, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet

à la présente résolution.

CE-2023-09-29

Dépôt des listes de contrats au 31 août 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-195](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 août 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 août 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-09-30

Deuxième option de renouvellement du contrat relatif au bail concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2023-204](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la deuxième option de renouvellement du contrat relatif au bail concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald), attribué par la résolution CV-2014-06-71 adoptée le 7 juillet 2014, pour une dépense estimée à 9 543 735,76 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation estimée pour la durée du renouvellement, conformément aux documents contractuels.

CE-2023-09-31**Rejet de l'offre pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'élaboration des appels d'offres et la gestion de projet pour le remplacement de la tour de refroidissement à l'incinérateur**[Document d'aide à la décision APP-2023-211](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droit, l'offre reçue le 5 juillet 2023 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'élaboration des appels d'offres et la gestion de projet pour le remplacement de la tour de refroidissement à l'incinérateur (appel d'offres 2023-55-71), et ce, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2023-211.

CE-2023-09-32**Régularisation du titre de propriété du lot 2 220 551 du cadastre du Québec (rue Levasseur, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette du lot 2 220 551 du cadastre du Québec, correspondant à la rue Levasseur (secteur Lévis), telle qu'elle est indiquée sur le plan joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-026, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur l'assiette de cette rue.

CE-2023-09-33**Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes et désignation d'une représentante et de représentants**[Document d'aide à la décision APP-2023-212](#)

Il est résolu d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (numéro 2024-8080-50), afin de procéder, par l'entremise de ce centre, à l'achat de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes, pour un mandat valide d'une durée maximale de trente-six mois à compter du 17 février 2024, incluant l'option de renouvellement, en fonction des budgets alloués aux différents sous-projets et jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 2 975 100 \$, avant TPS et TVQ.

Il est également résolu de s'engager à respecter les termes du regroupement d'achats, ainsi que les contrats avec les prestataires retenus par ce centre, comme si la Ville avait contracté directement avec ces prestataires à qui les contrats seront adjugés.

Il est enfin résolu de désigner la directrice générale adjointe – services administratifs, le directeur des Technologies de l'information et le directeur de l'Approvisionnement à titre de représentante et représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis dans le cadre de cette adhésion au regroupement d'achats.

CE-2023-09-34

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 09.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Edith Bellemare, secrétaire
du comité exécutif
